

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 17 juillet 2012
à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 17 juillet 2012 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire.

PRESENTS : MM. INGLES. COLL. Mme MARTIN. M. BRUNET. Mme GARCIA. MM. ARTAUD. FAYOS. ROSSELL S. SOLA.

ABSENTS :

Mme CHENAULT donne procuration à Mr ABEL
Mme FABRE. MM. ESPEUT. ROSELL B. VINCENT.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle GARCIA

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2012.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 12 juin 2012 à l'approbation de l'Assemblée dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

1. Eau et Assainissement. Présentation des Rapports Eau Potable et Assainissement – Exercice 2011.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été demandé au Délégué de la Commune, en l'occurrence la Lyonnaise des Eaux, de venir présenter ce point.

La parole est donnée à Mademoiselle Emmanuelle Garaud et Monsieur Jean-Michel Coll représentants la Lyonnaise des Eaux. Ces derniers apportent des précisions sur les Rapports Eau Potable et Assainissement – Exercice 2011 – avant que le Conseil Municipal ne se prononce.

Présentation du Rapport Annuel de l'Eau Potable :

*Présentation des divers travaux et nettoyage réalisés pour l'année 2011.

*Présentation des chiffres clés et indicateurs de performances.

*Présentation des améliorations à apporter sur le réseau d'Eau Potable : notamment les échelles des réservoirs qui sont en mauvais état et doivent être remplacées.

*Le Bilan hydraulique (volumes/rendements).

Pas d'autres remarques relevées dans le rapport annuel d'Eau Potable.

Présentation du Rapport Annuel d'Assainissement :

*Présentation des divers travaux et curage réalisés pour l'année 2011.

*Présentation des chiffres clés et indicateurs de performances. (rendement épuratoire).

*Présentation des améliorations à apporter sur le réseau d'Assainissement ainsi que sur le bâtiment de la station d'épuration notamment la réhabilitation de la toiture de la station d'épuration.

Pas d'autres remarques relevées dans le Rapport Annuel d'Assainissement.

Au vu des explications formulées par le Délégué, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur lesdits rapports qui viennent de lui être présentés.

L'Assemblée – à l'unanimité – accepte ces rapports.

2. Marché Public.

⇒ **Travaux de protection torrentielle sur le ruisseau de Bolquère. Proposition de deux missions d'Assistance Technique et de Maîtrise d'Oeuvre.**

En date du 20 janvier 2012, la Commune a saisi le Service de Restauration des Terrains en Montagne portant sur les travaux de protection torrentielle sur le ruisseau de Bolquère.

En réponse à ce courrier, le Service susvisé nous a adressé une proposition de convention d'Assistance Technique sur le Domaine Skiable dont les travaux sont en Régie et une proposition de convention de Maîtrise d'œuvre pour le Secteur Communal.

A) S'agissant de la proposition de mission d'Assistance Technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts – Service Restauration des Terrains en Montagne – a été saisi dans le cadre des travaux de protection torrentielle concernant le ruisseau de Bolquère sur le secteur du Domaine Skiable.

Ce dernier indique que l'objet du marché est de définir le contenu et la rémunération de la mission de l'ONF-Service RTM des Pyrénées Orientales pour réaliser la mission d'Assistance Technique correspondant à une Maîtrise d'Oeuvre simplifiée par rapport à une prestation de Maîtrise d'œuvre «classique» car elle comporte uniquement les phases de projet (PRO), suivi de l'exécution des travaux (DET) et Réception (AOR).

Ces travaux font suite à l'évènement pluvio-orageux ayant touché la Cerdagne, et plus particulièrement la Commune de Bolquère le 11 juillet 2010 en milieu d'après-midi.

Les travaux proposés visent à reconstruire un ouvrage d'entonnement permettant de collecter les débits de référence, puis de durcir un chenal de surverse afin de limiter l'emprise des débordements et de limiter alors les phénomènes de ravinements de la piste. Les ruissellements provenant de la Soulane, qui n'ont pas provoqué de dégâts durant cet épisode, doivent aussi être pris en compte dans le projet et nécessitent la mise en place d'un ouvrage de contention des eaux avant la traversée sous la route départementale RD10c.

De plus, les travaux envisagés ainsi que les différentes modalités du marché sont décrits dans l'Acte d'Engagement valant Cahier des Clauses Particulières.

Monsieur le Maire rajoute que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le Maître d'Ouvrage est arrêtée à la somme de 115 000€HT pour la solution de base, prenant en compte les prestations d'Assistance Technique, les prestations d'élaboration des dossiers règlementaires au sens du Code de l'Environnement et les divers et imprévus.

Le forfait de rémunération de l'assistant technique s'élève à 6 688.96€HT soit 8 000€TTC.

Au regard des éléments fournis, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer quant à la réalisation de la mission d'Assistance Technique dans le cadre des travaux de protection torrentielle sur le ruisseau de Bolquère sur le secteur du Domaine Skiable et de retenir l'Office National des Forêts – Service RTM pour cette mission.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

- ✓ **Donne** son accord pour réaliser la mission d'Assistance Technique dans le cadre des travaux de protection torrentielle sur le ruisseau de Bolquère sur le secteur du Domaine Skiable.
- ✓ **Retient** l'Office National des Forêts – Service RTM pour réaliser cette mission.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'Acte d'Engagement valant Cahier des Clauses Particulières ainsi que les actes afférents à cette mission.

B) S'agissant de la proposition de mission de Maîtrise d'Oeuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts – Service Restauration des Terrains en Montagne – a été saisi dans le cadre des travaux de protection torrentielle concernant le ruisseau de Bolquère sur le Secteur Communal.

Ce dernier indique que l'objet du marché est de définir le contenu et la rémunération de la mission de l'ONF-Service RTM des Pyrénées Orientales pour réaliser la mission de Maîtrise d'Oeuvre relative aux travaux de protection torrentielle sur le ruisseau de Bolquère.

Ces travaux font suite à l'évènement pluvio-orageux ayant touché la Cerdagne, et plus particulièrement la Commune de Bolquère le 11 juillet 2010 en milieu d'après-midi.

Les travaux consistent à corriger des interventions anthropiques réalisées par le passé avec un remodelage maladroit du ruisseau à différents endroits. Le ruisseau de Bolquère est localement mal dimensionné pour le transit des crues les plus importantes, augmentant la vulnérabilité des enjeux forts à proximité.

Les travaux permettront la réduction de la vulnérabilité par des actions de recalibrage du lit, des ouvrages latéraux de protection et des confortements de berges affouillées.

De plus, les travaux envisagés ainsi que les différentes modalités du marché sont décrits dans l'Acte d'Engagement valant Cahier des Clauses Particulières.

Monsieur le Maire rajoute que l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le Maître d'Ouvrage est arrêtée à la somme de 120 000€HT prenant en compte les prestations de Maîtrise d'Oeuvre, les prestations d'élaboration des dossiers règlementaires au sens du Code de l'Environnement et les relevés topographiques éventuellement nécessaires.

Par ailleurs, selon les travaux proposés, il pourra être réalisé un dossier de déclaration d'intérêt général ainsi qu'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour la mise en conformité du projet au titre du Code de l'Environnement. Cette prestation est indépendante de la mission de Maîtrise d'Oeuvre.

Il convient de rajouter des relevés topographiques qui peuvent être nécessaires pour affiner le projet. Cette prestation est indépendante de la mission de Maîtrise d'Oeuvre.

Monsieur le Maire résume la rémunération du Maître d'Oeuvre pour cette mission à savoir :

- Le forfait de rémunération s'élève à 8 000€HT soit 9 568€TTC,
- Le coût de l'étude sur le dossier de déclaration d'Intérêt Général et sur le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau est évalué à 7 000€HT,
- Le coût pour les relevés topographiques est estimé à 3 000€HT.

Au regard des éléments fournis, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer quant à la mission de Maîtrise d'oeuvre, sur le dossier de déclaration d'intérêt général, sur le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour la mise en conformité du projet au titre du Code de l'Environnement ainsi que sur les relevés topographiques.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

- ✓ **Donne** son accord pour la mission de Maîtrise d'Oeuvre dans le cadre des travaux de protection torrentielle sur le ruisseau de Bolquère sur le Secteur Communal pour le dossier de déclaration d'intérêt général, pour le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau ainsi que sur les relevés topographiques.
- ✓ **Retient** l'Office National des Forêts - Service RTM pour réaliser cette mission.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'Acte d'Engagement valant Cahier des Clauses Particulières ainsi que les actes afférents à cette mission.

⇒ **Consultation pour l'exploitation de bois en forêt communale de Bolquère.**

Suite à la consultation lancée le 1^{er} Juin dernier, Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision quant au choix d'une entreprise pour l'exploitation du bois en forêt communale de Bolquère.

Les Entreprises suivantes ont été consultées :

- Tra.Montagne à Mosset
- Capcir Bois à Formiguères
- Monsieur Bourrel Alain à Bolquère
- Société Meunier à Caixas
- ONF à la Cabanasse
- Mairie des Angles

Au vu de la consultation, deux Entreprises ont fait une proposition :

- La Mairie des Angles a répondu partiellement selon le devis du Maître d'Ouvrage.
- La Société Meunier a répondu conformément au devis du Maître d'Ouvrage.
- L'Office National des Forêts n'a malheureusement pas pu remettre une offre en raison d'un plan de charge conséquent.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le choix de l'Entreprise pour l'exploitation de bois en forêt communale de Bolquère.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - retient la proposition de l'Entreprise Meunier à savoir :

- Unité de Gestion 28.3 : Débardage (36 m3) : forfait : 12€HT
- Unité de Gestion 31.1 : Abattage-Façonnage (31 m3) : forfait : 12€HT
Débardage (28 m3) : forfait : 10€HT

- Unité de Gestion 32.1 : Abattage-Façonnage (44 m3) : forfait : 12€HT
Débardage (40 m3) : forfait : 11€HT
- Unité de Gestion 32.2 : Abattage-Façonnage (163 m3) : forfait : 13€HT
Débardage (152m3) : forfait : 11€HT
- Unité de Gestion 5.2 : Abattage-Façonnage (102 m3) : forfait : 13€HT
Débardage (92 m3) : forfait : 12€HT
- Unité de Gestion 32.3 : Abattage-Façonnage : (313 m3) : forfait : 13€HT
Débardage (291 m3) : forfait : 10€HT

3. Personnel. Ouverture de postes.

⇒ Ouverture d'un poste d'Animateur Culturel.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir un poste d'Animateur Culturel pour l'intervenante en anglais à l'École à compter du 1^{er} Octobre 2012 au 30 juin 2013.

Les conditions sont les mêmes que celle de l'année passée, à savoir :

18 heures par mois à 18.20€ brut de l'heure (327.60€ brut - 269.63€ net).

Monsieur le Maire demande de se prononcer quant à l'ouverture de ce poste.

Vote : Unanimité.

⇒ Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel.

Monsieur le Maire indique également qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel en renfort à l'École de Bolquère à raison de 24/35^{ème} du 31 Août 2012 au 28 juin 2013.

Monsieur le Maire demande de se prononcer quant à l'ouverture de ce poste.

Vote : Unanimité.

4. Urbanisme.

⇒ Demande d'autorisation de défrichement pour le projet d'Arboriparc.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, afin de présenter ce point.

Ce dernier informe le Conseil Municipal que suite à une visite sur le terrain avec Monsieur NEVEU du DDTM pour le projet d'Arboriparc, celui-ci est soumis à une demande d'autorisation de défrichement.

Au préalable, une demande de nécessité d'étude d'impact au cas par cas doit être faite auprès des Services de la DREAL.

Le cas échéant, celle-ci devra être jointe au dossier de demande d'autorisation de défrichement. La demande devra porter sur une superficie de 1.34ha. Il est bien évident, que seuls les arbres présentant un danger pour l'accueil du public seront coupés.

Par ailleurs, pour information, ce projet doit être soumis aux services accessibilité et incendie par les porteurs du projet et un permis d'aménager sera nécessaire.

Enfin, avant le dépôt de permis la Commune devra procéder à une modification du règlement de la zone NDL.

En conclusion, le Conseil Municipal – à l’unanimité - donne son accord pour lancer la demande d’autorisation de défrichement pour le projet d’Arboriparc.

⇒ **Lancement du projet de la 9^{ème} modification du POS valant PLU.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, afin de présenter ce point.

Monsieur Jean-Pierre Inglès donne lecture du courrier adressé par Messieurs Dzikowski et Hocquet qui sont les porteurs du projet de création d’un Arboriparc sur la Commune de Bolquère.

Ces derniers ont précisé dans leur courrier qu’ils n’étaient pas en mesure de prendre à leur charge les aménagements nécessaires pour le démarrage de leur activité (clôture, branchements et enrochement). De ce fait, ils ne peuvent envisager d’installer ce parc sur la Commune de Bolquère.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre Inglès précise que la réalisation de ce projet est contrainte en partie par une nécessaire modification du règlement de la zone NDL.

En effet, la rédaction de la destination de la zone ne répond pas tout à fait au projet de parc à thème, seuls les projets sous maîtrise d’ouvrage communale sont autorisés, il conviendra également de modifier cette rédaction.

Il est donc envisagé de lancer rapidement une 9^{ème} modification POS valant PLU.

Les membres du Conseil Municipal reviennent sur le courrier adressé par les porteurs du projet de création de l’Arboriparc et plus particulièrement sur la prise en charge par la Commune des différents aménagements.

Le Conseil Municipal – à l’unanimité – souhaite que l’aménagement en matière de branchements et d’enrochement soit rediscuté afin de trouver un compromis entre les deux parties.

En revanche, en ce qui concerne la clôture, le Conseil Municipal – à l’unanimité – s’est prononcé défavorablement quant à la prise en charge de cet aménagement par la Commune.

5. Office National des Forêts. Inscription à l’état d’assiette d’une coupe d’affouage.

Messieurs Jackie Coll et Serge Rossell quittent la séance du Conseil Municipal du fait qu’ils sont garants solidaires.

Monsieur le Maire demande à l’Assemblée de prendre connaissance du projet d’inscription à l’état d’assiette d’une coupe d’affouage proposé par l’ONF : Amélioration : unité de gestion 6.2.

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les garants solidaires restent les mêmes à savoir : Messieurs Jackie Coll, Michel Inglès et Serge ROSSELL.

Ce dernier demande aux membres présents de se prononcer sur le projet d'inscription à l'état d'assiette d'une coupe d'affouage proposé par l'ONF ainsi que sur les garants solidaires.
Vote : Unanimité.

Messieurs Jackie Coll et Serge Rossell réintègrent la séance du Conseil Municipal.

6. Association. Demande de changement de nom de l'Association Nordic 66.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'Association Nordic 66, représentée par Monsieur Pierre Dechonne, a évoqué le changement de nom de leur Association dans le but d'être plus représentatif sur leur territoire et de leurs partenaires car ce dernier ne semble plus adapté.

Aussi, l'idée de l'Association est de réaliser un avenant aux statuts afin de procéder à la modification du nom avant la prochaine saison qui démarrera dès le mois de novembre 2012.

L'Association souhaite rebaptiser le Club «**Ski Club Nordique Font-Romeu/Pyrénées 2000**». Pour ce faire, Monsieur le Maire explique que l'Association a besoin de l'accord du Conseil Municipal dans le cadre de l'utilisation d'un nom propre qui représente une marque.

Au vu des éléments fournis, les membres du Conseil Municipal ont demandé que l'avenant aux statuts ne comporte pas d'autres modifications. Dans le cas éventuel de changement tel que «la modification du logo», ces derniers souhaitent en être informés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant au changement de nom de cette Association.

Le Conseil Municipal - à la majorité - accepte le changement de nom de l'Association Nordic 66 en «**Ski Club Nordique Font-Romeu/Pyrénées 2000**».

7. Association des Maires et Adjointes. Création du Syndicat pour la promotion des langues Catalane et Occitane.

L'Association des Maires et Adjointes des Pyrénées Orientales a annoncé la création par arrêté préfectoral en date du 12 juin 2012 du Syndicat pour la promotion des langues Catalane et Occitane.

Ce Syndicat Intercommunal aura pour mission :

- la promotion des langues Catalane et Occitane comme vecteurs de développement économique et touristique ;
- l'aide au développement de l'enseignement des langues catalane et occitane ;
- le développement du catalan et de l'occitan dans l'espace public ;
- la promotion des cultures catalane et occitane ;
- l'information des élus et du personnel communal sur l'utilisation des langues Catalane et Occitane.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que 80 Communes ont participé à la fondation de ce Syndicat et que les délégués vont se réunir prochainement pour en élire le Président et le Bureau.

De plus, l'Association des Maires et Adjointes encourage vivement toutes les autres Communes du Département à rejoindre les autres Communes pour concourir tous ensemble à la promotion et au développement de la culture et des langues.

De ce fait, Monsieur le Maire demande de se prononcer quant à la participation de la Commune à ce Syndicat.

Il précise qu'à ce jour, la contribution financière est fixée à 0.30€/habitant soit : **814 habitants x 0.30€ = 244.20€.**

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - valide la participation de la Commune à ce Syndicat.

QUESTIONS DIVERSES

8. Pour information. Implantation photovoltaïque.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la possibilité d'implanter du photovoltaïque par l'intermédiaire de la Société FONROCHE, sur divers bâtiments communaux (Hangar à bois, Complexe Sportif «Termanal des Loisirs» ainsi qu'au futur Boulodrome).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à 23 heures 00.

| | | |
|--|---|--|
| Jean-Pierre ABEL Maire | Jean-Pierre INGLES Adjoint | Jackie COLL Adjoint |
| Françoise MARTIN Adjointe | Jean-Louis BRUNET Adjoint | Jean-Yves ARTAUD Conseiller Municipal |
| Véronique CHENAULT Conseillère Municipale procuration à J.P. Abel | Philippe ESPEUT Conseiller Municipal | Laurence FABRE Conseillère Municipale |
| Claude FAYOS Conseiller Municipal | Joëlle GARCIA Conseillère Municipale | Bernard ROSELL Conseiller Municipal |
| Serge ROSELL Conseiller Municipal | Daniel SOLA Conseiller Municipal | Thierry VINCENT Conseiller Municipal |

